

Royan, le 27 février 2020

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES  
Dossier suivi par Julien YOUINOU  
*Responsable du Service Juridique*  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Madame Gaëlle PETIT  
SCOUBEDOO

8 rue des Violettes  
17200 ROYAN

**Objet** : Convention de mise à disposition d'espaces  
au profit de SCOUBEDOO

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire  
« original » de la convention de mise à disposition désignée en objet.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique*, ☎ 05.46.39.56.65 - se  
tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous  
pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Madame,  
en l'expression de sentiments distingués.

Pour le Maire,  
par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

P.J./1



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES  
AU PROFIT DE « SCOUBEEDOO »

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonction et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

« SCOUBEEDOO », entreprise individuelle enregistré sous le numéro de SIRET 484 251 228 00074, domiciliée 8 rue des Violettes à ROYAN, représentée par Madame Gaëlle PETIT, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *SCOUBEEDOO* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

« *SCOUBEEDOO* » est un réseau local visant à mettre en contact les producteurs et les consommateurs d'une même zone géographique. L'objectif est de favoriser les circuits courts et de créer un véritable contact entre producteur et consommateur.

A cette fin, par un courrier en date du 4 février 2020, « *SCOUBEEDOO* » a demandé à bénéficier du préau Paulette LOGEAS de la Maison des Associations, sise Espace Pelletan - 61 bis rue Paul Doumer à ROYAN (17200).

Vu l'accord de Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN, les parties ont acté des modalités d'occupation suivantes :

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1

Par la présente, est mis à la disposition de *SCOUBEEDOO* l'espace suivant :

- Préau « Paulette LOGEIS »,  
*sis Maison des Associations - Espace Pelletan - 61 bis rue Paul Doumer à ROYAN (17200).*

## ARTICLE 2

La présente mise à disposition ne présentant pas d'objectif commercial pour *SCOUBEEDOO*, la mise à disposition est consentie à titre gratuit.

## ARTICLE 3

L'utilisation de cet espace se fera :

- chaque jeudi, de 17 heures à 21 heures 30, du 7 mai 2020 au 6 mai 2021.

## ARTICLE 4

*SCOUBEEDOO* devra s'assurer contre tous les risques propres au locataire auprès d'une compagnie d'assurances solvable et en justifier à *la Ville* au moment de l'entrée dans les lieux.

De plus, *SCOUBEEDOO* devra pouvoir fournir copie de sa police d'assurance sur toute demande de *la Ville* ou de l'un de ses représentants.

## ARTICLE 5

L'espace mis à disposition est en bon état d'entretien. *SCOUBEEDOO* s'engage à jouir de celui-ci en bon père de famille et le tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

## ARTICLE 6

Aucune remise de clé n'est nécessaire.

Fait à ROYAN, le 27 FEV. 2020  
en trois exemplaires originaux

Pour *SCOUBEEDOO*,

Gaëlle PETIT



Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Maire, par délégué,  
Le Premier Adjoint,

*Jean-Paul CLECH*